

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **11 juillet 2016**

Décision n° **CP-2016-1054**

commune (s) :

objet : Fourniture de produits d'épicerie et de pâtisserie pour le restaurant métropolitain et pour le restaurant de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée aux ressources - Service finances, achats, ressources

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 29 juin 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 12 juillet 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : Mme Cardona, M. Pouzol.

Commission permanente du 11 juillet 2016**Décision n° CP-2016-1054**

objet : **Fourniture de produits d'épicerie et de pâtisserie pour le restaurant métropolitain et pour le restaurant de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Service finances, achats, ressources

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 23 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le marché a pour objet la fourniture de produits d'épicerie et de pâtisserie pour le restaurant métropolitain et pour le restaurant de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) de la Métropole de Lyon.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à la réglementation en vigueur au moment du lancement de la procédure, conclu pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 105 000 €HT, soit 126 000 €TTC et maximum de 400 000 €HT, soit 480 000 €TTC pour la durée ferme du marché. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour la période de reconduction.

Dans le respect de la réglementation en vigueur au moment du lancement de la procédure, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 3 juin 2016, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise LA NATURE A TABLE.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande concernant la fourniture de produits d'épicerie et de pâtisserie pour le restaurant métropolitain et pour le restaurant de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) de la Métropole de Lyon et tous les actes y afférents, avec l'entreprise LA NATURE A TABLE pour un montant minimum de 105 000 €HT, soit 126 000 €TTC et maximum de 400 000 €HT, soit 480 000 €TTC pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe du restaurant administratif - exercices 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 - opération n° 5P28O2411 - compte 60623 - fonction 020 - et du restaurant officiel - exercices 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 - opération n° 5P28O2412 - compte 60623 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2016.